

DOSSIER DE CLOTURE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT



**ZAC
CARRIÈRE
DES AMOUREUX**

Le présent rapport est destiné d'acter la clôture de la **Concession d'Aménagement de l'opération de ZAC Carrière des amoureux** située sur la commune de Garons

Il a été établi conformément aux lois du 07 Juillet 1983 et 08 février 1995 et conformément à l'article 18 du Cahier des Charges du traité de concession d'aménagement.

Ce rapport vise à présenter à la Ville de Garons une description de l'avancement de l'opération d'aménagement afin de lui permettre de connaître les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération.

SOMMAIRE

1. Rappel du cadre juridique et contractuel	4
1.1. Convention et modifications	4
1.2. Objet de l'opération	4
1.3. Missions confiées à la SPL Agate	5
2. Le bilan technique	5
2.1. Etat d'avancement	5
2.2. Historique	5
2.3. Conformité avec le programme des équipements publics et du programme global des constructions	6
3. Compte de résultat de l'opération	7
3.1. Les dépenses réalisées	7
3.2. Les recettes réalisées	10
4. Le bilan juridique et foncier	12
4.1. Les démarches juridiques passées ou en cours	12
4.2. Le bilan foncier	12
5. Conclusion	13
6. Tableau financier de l'opération	14
7. Liste des principaux marchés de travaux et honoraires passés	15

1. Rappel du cadre juridique et contractuel

1.1. Convention et modifications

Une concession d'aménagement a été finalisée le 10 juin 2013 entre la SPL Agate et la commune de Garons afin d'aménager la ZAC Carrière des amoureux.

Le contrat de concession a fait l'objet de 4 avenants successifs.

Le premier avenant, signé le 16 mai 2019, a eu pour effet de proroger la concession au 10 juin 2024 afin de permettre la fin de commercialisation (durée initiale : 10 juin 2021).

Un deuxième avenant a été conclu le 11 mai 2022 afin de préciser les modalités juridiques et financières de la rétrocession à titre gratuit, de diverses emprises foncières de terrains aménagés au bénéfice des besoins de la commune et d'ores et déjà retranscrites au sein du bilan de la concession d'aménagement.

Un troisième avenant a été signé le 21 juin 2024 afin de, à nouveau, proroger la concession jusqu'au 10 juin 2025 afin de finaliser la commercialisation des derniers lots à bâtir.

Enfin, un dernier avenant a été conclu en 2025 afin de finaliser le dernier lot à bâtir et proposer juridiquement le présent rapport de clôture dans la durée de la concession, cette dernière ayant été portée au 10 décembre 2025.

1.2. Objet de l'opération

La Commune de Garons a souhaité se développer selon une logique urbaine pertinente en adéquation avec son territoire communal concentrique autour de son centre ancien.

Les objectifs pour l'opération étaient les suivants :

- Mettre en œuvre un projet urbain et une politique locale de l'habitat en diversifiant l'offre de logements sur la Commune,
- De prévoir la réalisation d'équipements d'intérêt collectifs,
- D'accompagner le développement économique de ce secteur d'agglomération avec notamment l'Actiparc Mitra en réalisation notamment sur la commune de Garons,
- De « recoudre » le tissu urbain en faisant se raccorder les voies existantes tant en circulations voitures qu'en circulations douces.

Le périmètre de la ZAC Carrière des amoureux se situe sur un site « évident », dans la partie Nord Est de la Commune. La zone est en « dent creuse » entre le pôle sportif, le centre socioculturel du Mas de l'hôpital et le parc communal.

L'enjeu était donc l'intégration dans son voisinage immédiat d'un nouveau quartier à vocation d'habitat afin qu'il constitue une greffe urbaine cohérente pour la commune en termes de construction et d'accessibilité.

Sur une superficie de 19,5 ha, l'opération d'aménagement consistait à réaliser un quartier de plus de 300 logements dont au moins 23% de logements sociaux. Le projet intègre donc une mixité sociale mais aussi une mixité des typologies de logements avec des terrains allant de 250 m² (à vocation de « maisons de ville ») à 625 m² en intégrant des terrains de tailles intermédiaires et des petits collectifs au centre du quartier. Pour la Commune de Garons, le quartier est plutôt dense tout en étant intégré au quartier avoisinant.

Enfin, le projet intégrait des réserves foncières, notamment un foncier pour la construction d'un nouvel équipement Petit Enfance était rendu nécessaire au regard de l'arrivée de nouvelles populations.

1.3. Missions confiées à la SPL Agate

Toujours sous le contrôle de la Commune de Garons, la SPL Agate a eu pour mission le pilotage et la réalisation complète de la ZAC Carrière des amoureux.

Ainsi, la SPL Agate aura eu notamment pour tâches :

- Le pilotage des études pré-opérationnelles,
- La négociation et la maîtrise foncière des emprises à aménager, y compris via le recours à une DUP,
- Le suivi des études de maîtrise et des travaux d'aménagement par phase,
- La commercialisation des lots à bâtir en vue de la construction de maisons individuelles comme des programmes collectifs et logements intermédiaires,
- Le suivi financier et le reste de la gestion de l'opération.

La SPL Agate doit également constituer et suivre les tâches de liquidation synthétisées dans le présent rapport.

2. Le bilan technique

2.1. Etat d'avancement

Les études ont été menées jusqu'à leur terme.

Les travaux d'aménagement sont aujourd'hui terminés sur l'ensemble du périmètre de l'opération.

L'essentiel des emprises auront été cédées, excepté quelques terrains qui, au regard du contexte national de crise immobilière, seront rétrocédés à l'« euro symbolique » à la commune pour être recédés ou construits ultérieurement.

Enfin, les autorisations au titre de code de l'environnement (Loi sur l'eau), auront été transférés pour l'essentiel à chacun des propriétaires ou à la commune de Garons (article 23 de la concession). Les derniers transferts en cours seront gérés directement par la SPL Agate.

La SPL Agate sera donc arrivée à l'issue de l'ensemble des tâches qui lui ont été concédées.

2.2. Historique

Dès le démarrage de la concession et dans un contexte du durcissement des normes environnementales, la SPL Agate aura eu des difficultés dans l'obtention de l'autorisation environnementale.

La SPL Agate a néanmoins obtenu un arrêté préfectoral portant autorisation au titre du code de l'environnement le 7 juin 2017 permettant le démarrage des travaux.

De même, les négociations foncières se sont bien déroulées toutefois, dans l'intérêt de l'ensemble des propriétaires, une DUP (Déclaration d'Utilité publique) a été obtenue le 28 décembre 2017 pour une durée de 5 ans.

Ici encore, la DUP aura permis la finalisation des dernières acquisitions et la réalisation effective de l'opération suivant le Dossier de réalisation préalablement délibéré le 11 octobre 2017 en conseil municipal.

L'avancement des travaux et de la commercialisation se sont déroulés de façon très régulière, en 3 phases, sans avoir recours à de la publicité pour les terrains à bâtir.

Même si les derniers lots auront eu du mal à être commercialisés au regard de la crise immobilière, la ZAC Carrière des amoureux est globalement un succès commercial qui s'explique par la mixité des logements et formes d'habiter souhaitées par la commune de Garons.

De même, la SPL Agate n'a pas subi de problèmes majeurs dans la conception et la réalisation des aménagements. A ce jour, les espaces publics semblent être appropriés, en particulier depuis la construction au sein de la ZAC de l'école Francis Soirat par la commune sur l'emprise prévue à cet effet.

En cette fin de concession, la difficulté de commercialisation des 8 derniers petits lots identifiés initialement pour la réalisation de logements sociaux seront rétrocédés à la commune en vue d'une cession future.

2.3. Conformité avec le programme des équipements publics et du programme global des constructions

A la demande de la commune de Garons, au regard du bilan prévisionnel, des travaux supplémentaires ont été réalisés aux abords, notamment le chemin des amoureux, la piste cyclable à l'Ouest, des raccordements au profit des nouveaux services techniques ou encore l'aménagement d'un parc de jeux pour enfants en face de l'emprise de l'école.

Ces travaux ont été réalisés sans avoir eu recours à une participation supplémentaire.

Ainsi, les travaux de la SPL Agate sont, a minima, conformes au programme des équipements publics.

De même, des emprises acquises et aménagées ont été rétrocédées à titre gratuit (depuis avenant 2) à la commune de Garons en vue de réaliser la nouvelle école Francis Soirat, les services techniques de la commune, d'une autre emprise en tant que réserve foncière et des 8 derniers lots à construire évoqués ci-avant. **L'ensemble des rétrocessions de terrains aménagés effectuées à titre gratuit représente, en valeur, un montant de 1 855 000 € (hors espaces publics).**

Au sujet du programme global de constructions au Dossier de réalisation, il était notifié, en synthèse :

- Environ 300 logements avec 23% minimum de logements sociaux,
- 65% de l'emprise de la ZAC faisant l'objet de construction,
- La production d'un habitat répartie en logements individuels, intermédiaires et collectifs,
- La production d'un foncier aménageable au bénéfice de la commune.

Au regard de la commercialisation, notamment celle des macrolots collectifs qui a vu une production de logements plus importantes que prévues, la Commune de Garons a demandé à ne pas dépasser 350 logements environ.

A ce jour, hors réserve foncière communale proche de l'école, le plan de composition de la ZAC permet d'accueillir 348 logements.

Parmi ces logements, toujours hors réserve foncière communale, 83 logements sociaux ont été produits soit un rapport de 24%. En fonction des choix futurs de la Commune, si la parcelle 139 accueille 8 logements sociaux, 91 logements sociaux auront été réalisés ce qui représenterait 26% des logements.

Ainsi, au titre d'un bilan général :

- Sans comptabiliser les logements qui pourraient être produites sur la réserve foncière de la commune, les objectifs de production globale de logements sont conformes au souhait du concédant,
- Sur les surfaces à construire, de 24% à 26% de logements sociaux auront été produits dépassant ainsi l'objectif de 23% (sans prendre en compte les éventuelles unités supplémentaires sur la réserve foncière),
- Comprenant les surfaces cédées en logements, de l'école Francis Soirat et de la réserve foncière, l'ensemble représente 66,5% de l'emprise de la ZAC faisant l'objet de construction, soit une proportion respectée par rapport à l'objectif.
- Les logements ont été construits en complète mixité via des habitats individuels, des logements intermédiaires (notamment dans le macrolot C, des logements groupés et d'autres destinés exclusivement à des logements abordables) et enfin, des logements collectifs sur les emprises prévues en cœur d'opération, conformément aux souhaits de la municipalité,
- Des rétrocessions d'emprises au bénéfice de la Commune ont eu lieu, destinées à l'école Francis Soirat construite à ce jour, ainsi qu'une réserve foncière et la parcelle 139.

Ainsi, au regard de ce bilan détaillé, le programme de construction réalisé est, a minima, conforme au programme prévu au dossier de réalisation.

Le programme réalisé a souvent dépassé les objectifs, dans le respect des souhaits de la commune mais également en vue d'adapter le projet aux évolutions nécessaires (nombre de logements, proportion de logements sociaux, besoin de foncier communale constructible).

3. Compte de résultat de l'opération

La date d'arrêt des comptes est le 30 septembre 2025, en prenant en compte des dépenses provisionnées non régularisées à ce jour (frais de notaire).

Pour information, une liste des marchés et commandes passés durant la période de la concession a été mise à disposition en annexe du présent document. L'ensemble des pièces marchés, lettres de commandes et actes fonciers seront mis à disposition de la commune en vue d'une parfaite continuité d'opérationnelle.

3.1. Les dépenses réalisées

3.1.1. Les études d'urbanisme

3.1.1.1. Les études pré-opérationnelles

Il s'agissait essentiellement des études à mener dans le cadre de la définition de dossier de réalisation de ZAC et du programme des équipements publics.

Le montant total cumulé des études pré-opérationnelles en fin d'opération est de **136 984 €HT**.

3.1.1.2. Les autres études préalables aux aménagements

Ces études d'aménagement et d'urbanisme concernaient l'ensemble des études techniques utiles à la définition du projet urbain lors de sa réalisation, avant ou pendant le chantier.

Le montant cumulé des autres études opérationnelles en fin d'opération est de **6 249 €HT**.

3.1.2. *La maîtrise foncière*

(Un tableau exhaustif sera mis à disposition de la commune détaillant les conditions de toutes les acquisitions ayant eu lieu)

Ce poste intégrerait les dépenses d'acquisitions foncières ainsi que les frais fonciers associés notamment les frais notariés, les indemnités d'évictions ou équivalents et honoraires de négociation.

Fin 2014 et au regard de la dureté foncière, des démarches pour constituer un dossier de demande de DUP ont été engagées auprès de la préfecture. Ces dernières ont donné lieu à une délibération le 18 février 2015 lançant la procédure de demande de DUP. L'instruction du dossier a été finalisée en 2017 par la préfecture suite à l'enquête publique et la prise d'un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique.

Fin 2018, la SPL AGATE a donc obtenu une maîtrise foncière totale de l'emprise de la ZAC.

Le montant cumulé des dépenses en maîtrise foncière en fin d'opération est de **8 207 715 €HT**.

A réception des régularisations des derniers frais de notaire lié à la rétrocession des dernières emprises, la Spl Agate s'engage à reverser le montant de cette régularisation.

3.1.3. *Les travaux préparatoires*

Ce poste concernait l'ensemble des travaux préparatoires avant l'aménagement du projet. Il s'agit en particulier des dépenses d'entretiens, de démolitions et de fouilles archéologiques.

Le montant cumulé des dépenses travaux préparatoires en fin d'opération est de **38 205 €HT**.

3.1.4. *Les travaux d'aménagement*

Les aménagements se sont déroulés en plusieurs phases afin de pouvoir s'adapter au rythme de commercialisation, aux obligations réglementaires notamment en matière de Loi sur l'eau puis du rythme de construction afin de limiter les dégâts collatéraux de ces derniers sur les aménagements neufs.

Le montant cumulé des dépenses en travaux d'aménagement en fin d'opération est de **6 929 867 €HT**.

3.1.1. *Les frais d'entretiens*

Ces frais regroupaient l'ensemble de dépenses « consommables » et d'entretiens des espaces en attendant la vente des emprises ou leur rétrocession aux concédants.

Ces frais ont été d'un montant cumulé en fin d'opération est de **198 853 €HT**.

3.1.2. Les honoraires techniques

Ces dépenses regroupaient l'ensemble des missions de maîtrise d'œuvre de réalisation, de bureaux d'études techniques associées aux travaux, aux frais de géomètre et autres honoraires d'accompagnement comme le suivi juridique d'avocats.

L'ensemble des honoraires techniques ont représenté un montant total cumulé en fin d'opération est de **366 661 €HT**.

3.1.3. La participation réglementaire

Le dossier de réalisation et notamment le Programme des Equipements Publics expose la participation réglementaire de la ZAC à l'aménagement du giratoire au Nord, lié à l'usage et au branchement viaire de la ZAC sur ce dernier.

Il avait été voté une participation de la ZAC pour un montant de **340 000 €** au total. En 2019, le solde de la participation réglementaire de la ZAC au titre des équipements extérieures à son périmètre a été réalisé.

3.1.4. Les honoraires Société

Les honoraires de l'aménageur ont été calculés conformément aux termes de la concession d'aménagement du 10 juin 2013. Ces honoraires constituent une dépense pour l'opération et ont été intégrés comme tel dans le bilan général.

La totalité de la rémunération perçue en fin d'opération est de **2 608 948 €HT**.

Cette rémunération intègre le montant de **92 817 €** de rémunération de liquidation prévue à l'article 20.2 de la concession d'aménagement.

3.1.5. Les frais divers

Les dépenses diverses auront été essentiellement des impôts fonciers pour un montant cumulé en fin d'opération est de **65 915 €HT**.

Ce montant inclus le paiement de l'impôt foncier comprenant les emprises rétrocédées jusqu'à la fin de l'année 2025 (sans besoin de la Spl Agate de régularisation au prorata temporis).

3.1.6. Les frais financiers

Les frais financiers regroupent les frais dits « court terme » dû notamment à une trésorerie qui pourrait être négative ainsi que les intérêts sur emprunts bancaires contractés.

L'ensemble des frais financiers cumulés ont représenté, en fin d'opération, un montant de **383 903€HT**.

L'ensemble des dépenses représentent un montant total de 19 281 749 € HT .

3.2. Les recettes réalisées

3.2.1. Les recettes de cession

L'ensemble des recettes constatées au titre des cessions de terrains et charges foncières de l'opération représente un montant de **20 075 742 €HT**.

Synthèse des terrains cédés

(Un tableau exhaustif sera mis à disposition de la commune détaillant les conditions de toutes les cessions ayant eu lieu)

Logements collectifs

4 macrolots collectifs ont été cédés sur l'opération selon la définition suivante :

- Macrolot A : Programme réalisé par le Groupe Vinci pour 52 logements libres,
- Macrolot B : Programme réalisé par Promologis pour 38 logements sociaux,
- Macrolot C : Programme réalisé par Pitch Immo/OB développement pour 60 logements dont 20 logements sociaux,
- Macrolot D : Programme réalisé par un Toit pour Tous pour 25 logements sociaux.

Maison de ville

50 parcelles à bâtir en maison de ville, cédées pour partie à Nexity (16 lots) ou cédées directement à des acquéreurs via convention avec des constructeurs et sur la base de permis de construire obtenu (non libre constructeur).

Parmi les 2 conventions passées auprès des constructeurs NIMAZUR et LB réalisation, 14 lots auront été destinés à des primoaccédants sur la base d'un cout de maison abordable en vue d'une diversification de l'offre d'habitat.

A noter également que la parcelle 139 non bâtie et rétrocédée à la commune est destinée à la production de maison de ville (éventuellement en tant que LLS selon le souhait du concédant).

Terrains à bâtir

123 lots à bâtir ont été réalisés sur le périmètre d'opération, dont 14 vendus en bloc pour réaliser un « lotissement clos », en cohérence avec le programme initial prévu à nouveau en vue de diversifier au maximum les types d'habitat sur la ZAC.

Ainsi, la ZAC a produit une capacité de 348 logements dont 83 logements sociaux (voire 91 si la parcelle AM 139 est valorisée en LLS).

3.2.2. Les participations sous conventions et participations de la collectivité

L'opération a bénéficié d'une participation d'Enedis dans le cadre d'une convention réglementaire pour une prise en charge partiel des travaux de raccordement électrique et des postes de transformations publics réalisés par la Spl Agate.

Ainsi, l'opération aura bénéficié d'un montant de **182 778 €HT** de la part d'Enedis.

3.2.3. Autres produits

Ce poste représentait les remboursements de travaux, les recettes de loyers sur l'emprise, certains remboursements de travaux à la charge de la collectivité et certaines autres participations diverses et fonds de concours au titre de l'opération.

L'opération aura ainsi pu bénéficier d'autres recettes liées à des remboursements de travaux complémentaires par Enedis ainsi que le remboursement de travaux suite à un contentieux pour des dégâts d'une entreprise sur l'enrobé récent, pour un montant total en fin d'opération de **200 397 €HT**.

3.2.4. Produits financiers

L'opération n'aura pas généré de produits financiers à ce jour.

L'ensemble des recettes cumulées en fin d'opération représente un montant de **20 458 917 HT**.

Ainsi, le résultat de l'opération présente un excédent entre les dépenses et les recettes d'un montant de **1 177 168 €HT** (ajouté aux fonciers équipés et rétrocédées pour une valeur totale de **1 855 000 €HT**).

Conformément à l'article 24.5 de la Concession d'aménagement, le présent solde d'exploitation positif sera reversé au concédant, déduction faite des versements anticipés qui ont déjà eu lieu pour un montant total de **1 100 000€**.

4. Le bilan juridique et foncier

4.1. Les démarches juridiques passées ou en cours

4.1.1. Le transfert de l'arrêté environnemental

Les transferts des responsabilités de l'arrêté environnementaux sont en cours de finalisation, de la SPL Agate à destination des constructeurs ou gestionnaires des macrolots qui sont contraints à une gestion optimale et responsable de leur ouvrage de compensation.

Pour les obligations concernant la conception et la gestion des espaces publics de compensation, le transfert de responsabilité a déjà été réalisé avec la commune.

4.1.2. Les procédures en cours

Toutes les procédures contentieuses ou précontentieuses ont été soldées avant la clôture de l'opération.

4.2. Le bilan foncier

Les dernières commercialisations ont été ralenties au regard de la situation conjoncturelle liée à la situation internationale et l'inflation. Ainsi, la dernière emprise (parcelle AM139) destinée à la construction de maison de ville a été rétrocédée à la commune de Garons pour valorisation future.

Un bilan foncier général a été effectué par le géomètre de l'opération. Il montre un différentiel entre les acquisitions et les cessions (ou retrocessions) de 51 m² seulement. A l'échelle de l'opération soit une superficie de 20.1 ha acquise, ce différentiel est donc extrêmement négligeable grâce à une centralisation des relevés par une seule équipe de géomètre durant toute l'opération.

Les données foncières sont donc très fiables, ce léger différentiel s'expliquant par les arrondis effectués lors de l'enregistrement des divisions parcellaires auprès des Domaines.

 Bilan foncier 				
OPERATION	n° OPE	VENDEUR	EMPRISES FONCIERES	SUPERFICIE (en m ²)
Foncier acquis	1110			201 560
Foncier cédé pour construire	1110			110001
Foncier aménagé rétrocédé à la commune de Garons	1110			64794
Autre foncier rétrocédé à la Commune de Garons	1110			26714
Total				51

soit 0,02 % de marge d'erreur considérée comme négligeable

L'ensemble des fonciers pour lesquels la Spl Agate s'est rendue propriétaire dans le cadre de la ZAC Carrière des amoureux ont ainsi été équipés, vendus et rétrocédés après aménagement, ou en prévision de construction future par le concédant.

5. Conclusion

L'ensemble du dossier et notamment le présent rapport développé ci-avant confirme la clôture de la concession.

Conformément à l'article 24 de la concession d'aménagement, en fin d'opération, il est prévu le reversement de l'excédent à la Commune de Garons, concédante de l'opération.

Une partie du boni a d'ailleurs été versé en anticipation jusqu'en 2024 pour un montant de 1 100 000€ au regard des certitudes acquises sur le résultat de l'opération. Le reliquat de boni sera reversé à l'approbation du présent rapport de clôture.

A l'issue de l'approbation de la clôture de la concession, l'ensemble des archives utiles et nécessaires à la conduite de l'opération seront transmises à la collectivité (sous format numérique ou papier), notamment la copie des actes, les DOE des entreprises, le plan parcellaire et autres fichiers informatiques.

6. Tableau financier de l'opération

17/10/2025 14:29
Chiffres en €
JEANJEAN Julie

CR 1110 CONC GARONS-CARRIERE DES AMOUREUX
Concession - Constaté HT - Arrêté au 31/10/2025

Intitulé	Bilan Approuvé	Fin 2024 Année	2025 Année	Bilan Nouveau
EXPENSES	19 268 720	18 857 620	424 129	19 281 749
A Etudes	138 036	133 036	3 948	136 984
B Autres études	6 249	6 249		6 249
D Acquisitions Foncières :	8 200 715	8 200 715	7 000	8 207 715
E Travaux préparatoires /	38 205	38 205		38 205
G Travaux de V.R.D.:	6 953 496	6 702 802	225 150	6 927 952
I Entretien	160 491	160 491	38 362	198 853
J Imprévis	115	115		115
K Honoraires sur travaux:	368 393	351 994	14 667	366 661
M Fds de concours versés	340 000	340 000		340 000
N Travaux à charge de la				
P Frais de communication /	250	250		250
R Transfert de charges	2 618 195	2 484 189	124 759	2 608 948
S Frais divers:	60 672	55 672	10 243	65 915
Y Frais Financiers:	383 903	383 903		383 903
Z TVA				
RECETTES	20 617 226	20 277 676	181 241	20 458 917
A Cession de terrains:	20 235 742	19 896 192	179 550	20 075 742
B Participations	182 778	182 778		182 778
C Participations Collectivités				
D Autres produits:	198 706	198 706	1 691	200 397
E Subventions:				
Y Produits financiers:				
RESULTAT	1 348 506	1 420 056	-242 888	1 177 168

7. Liste des principaux marchés de travaux et honoraires passés

Engagement	Date	Libellé	Nature Document	Tiers	régle TTC
13MD10SPL	31/07/2013	Mission de négociation foncière	Marchés divers	GEOFIT EXPERT	9 144,00 €
13MOE11SPL	29/07/2013	Marché de maîtrise d'oeuvre	Marchés de maîtrise d'oeuvre	QUAILEMONDE Architectes	274 080,00 €
14ME01SPL	28/02/2014	Etude énergétique globale pour l'aménagement de la ZAC	Marchés d'études	EDF Commerce Méditerranée	17 881,14 €
14ME02SPL	10/03/2014	Marché d'étude hydraulique + Loi sur l'eau	Marchés d'études	GAXIEU Cabinet d'Etudes	20 966,40 €
18ME020SPL	23/05/2018	Prestations de géomètre et services connexes	Marchés d'études	GEOFIT EXPERT	48 873,00 €
18MT015SPL	04/05/2018	Lot 1 Terrassements et voiries	Marchés de travaux	Gpt EUROVIA/CROZEL/BUESA	3 715 704,45 €
18MT016SPL	04/05/2018	Lot 2 - Réseaux Humides	Marchés de travaux	CISE TP	2 165 220,31 €
18MT017SPL	15/06/2018	Lot 3 - Réseaux secs	Marchés de travaux	GPT CITEOS/ASTP	1 110 612,78 €
18MT018SPL	17/05/2018	Lot 4 - Espaces verts	Marchés de travaux	BRL ESPACES NATURELS	534 709,25 €
18MT019SPL	15/06/2018	Lot 5 - Essais et réceptions-	Marchés de travaux	CITEC ASSAINISSEMENT - CONTROLE, INSPECT	29 516,82 €
19MOE097SPL	25/11/2019	Marchés de maîtrise d'oeuvre SUIVI ARCHITECTURALE ET URBAIN	Marchés de maîtrise d'oeuvre	QUAILEMONDE Architectes	104 940,00 €
21MT034SPL	13/09/2021	MAINTENANCE VOIRIE	Marchés de travaux	EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON	154 426,71 €
24MT041SPL	26/03/2024	RESEAUX SECS AMENAGEMENT ILOT GPE SCOLAIRE	Marchés de travaux	CITEOS SANTERNE CAMARGUE	96 360,00 €
LC23-206SPL	23/11/2023	MISSIONS MOE COMPLEMENTAIRES	LC Marché Etude	TECTA	20 076,00 €



Parc Georges Besse - Arche Bötti 2
115 allée Norbert Wiener
30035 Nîmes cedex 1
T. 04 66 84 06 34 - F. 04 66 84 05 47
contact@spl-agate.com